

AVANTAGE SACEM

ET AFFILIATIONS

FÉDÉRATION ISÈRE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



L'AVANTAGE SACEM C'EST QUOI ?



La **Sacem**, Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique, est un organisme professionnel privé à but non lucratif regroupant plus de 105 000 créateurs et éditeurs de musique qui protège, représente et sert leurs intérêts. Elle a pour mission de **collecter les droits d'auteurs musicaux en France et de les redistribuer** aux créateurs français et du monde entier. La SACD, Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques, fait la même chose pour le spectacle vivant et l'audiovisuel.

En tant que mouvement d'éducation populaire, la **Ligue de l'enseignement** est signataire d'un **protocole d'accord avec la SACEM / SACD** qui permet aux associations affiliées de bénéficier de conditions particulières par l'intermédiaire du « Visa Sacem ».

DÉMARCHES À SUIVRE

SACEM / SACD

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout organisme qui veut diffuser de la musique live ou enregistrée lors d'un événement tel que :

- un bal, une soirée dansante, ou un concert
- une manifestation avec fond sonore musical (épreuve sportive, exposition, conférence, loto, colloque, congrès, vernissage, etc.)
- un repas avec musique (repas avec spectacle ou animation musicale)
- une kermesse (avec sonorisation générale, participation de groupes musicaux locaux ou de groupes d'enfants).

Liste non exhaustive → En savoir plus sur le site de la Sacem : www.sacem.fr

OBLIGATION LÉGALE

Lors d'une manifestation publique où des oeuvres musicales sont diffusées, il est obligatoire de déclarer la manifestation à la Sacem ou SACD.

DECLARER SA MANIFESTATION

15 jours (SACEM) ou 1 mois (SACD) avant la manifestation, se renseigner sur ses droits, et déclarer la manifestation (nature, dates, lieux).

Visa Sacem : communiquer son numéro de Visa Sacem délivré par la Ligue de l'enseignement.

ENVOYER UN COMPTE-RENDU

10 jours après la manifestation, communiquer à la Sacem ou SACD l'état des dépenses et recettes, en y joignant le programme des oeuvres diffusées.

AVANTAGES CONCRETS - - - - - >>>



RÉDUCTION : Toute **association affiliée** à la Ligue de l'enseignement qui demande le Visa Sacem obtient une réduction de **9,5%** sur la musique live (artistes et musiciens qui jouent sur une scène), comme sur la musique enregistrée (CD) sur ses déclarations à la Sacem.

Exemples d'avantages tirés du site de la Sacem :

Concert de musique live

Sans Visa Sacem : **100 € TTC**
Avec Visa Sacem : **84 € TTC**

Concert de musique vivante ne dépassant pas les 1 000 € de dépenses TTC, avec un prix d'entrée allant jusqu'à 12 €

Bal, soirée dansante

Sans Visa Sacem : **90 € TTC**
Avec Visa Sacem : **75 € TTC**

Soirée dansante avec diffusion musicale enregistrée, ne dépassant pas les 1000 € de dépenses TTC, avec un prix d'entrée allant jusqu'à 6 €.

Kermesse

Sans Visa Sacem : **58,87 € TTC**
Avec Visa Sacem : **51,52 € TTC**

- - - - - >>> POURQUOI S'AFFILIER À LA LIGUE

S'OUVRIR À DE NOUVEAUX PARTENARIATS

- Avec le cinéma le Méliès, cinéma de la Ligue de l'enseignement de l'Isère
- Avec ses colonies de vacances
- Avec d'autres associations affiliées à la Ligue

ÊTRE SOUTENU DANS SES PROJETS

- Mise à disposition de **volontaires en service civique**
- Accès à un **réseau d'associations** aux ressources complémentaires
- Relais de vos actualités dans nos réseaux

BÉNÉFICIER D'AVANTAGES

- Accès à l'assurance associative **APAC** pour la protection de vos activités et de vos adhérents
- **Prix préférentiels** pour la location avec hébergement de groupe
- **Prêt** de salles de réunion

LE BUT : rassembler les associations, donner plus de poids à la parole associative, proposer des outils et des ressources pour accompagner le développement de chaque association.

COMMENT S'AFFILIER ?

- **nous contacter**, pour prendre le temps de se connaître.
- **faire une demande d'affiliation**, afin de remplir un dossier d'affiliation, et demander le Visa Sacem.
- **recevoir une réponse sur mesure**, au plus près de vos besoins.



EN QUELQUES CHIFFRES

300 associations affiliées à la Ligue de l'enseignement de l'Isère en 2024.
12 499 adhérents.
9,5% de réduction sur la diffusion de musique live et de musique enregistrée.

CONTACT

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
33 rue Joseph Chanrion 38000 Grenoble

Vie fédérative

viefederative@laligue38.org
04 38 12 41 41
www.laligue38.org